

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 juin à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

• En exercice :	16
• Présents :	10
• Votants :	12
<u>Date de la convocation :</u>	30/05/2024
<u>Date d'affichage :</u>	30/05/2024

Présents :

Mesdames : Elodie MARCHAD, Aurélie POIRIER, Sandra RIQUIN

Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Robert PLU

Absents excusés :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Nathalie FUSELLIER - PLAIS, Floriane DUPUY-REDCENT, Béatrice CANONNE

Messieurs Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Ont donné pouvoir à :

Florent POIRIER a donné pouvoir à Christian PACORY

Jacqueline TARDIVEL a donné pouvoir à Thierry PAPOT

Nathalie FUSELLIER-PLAIS a donné pouvoir à Thierry PAPOT - Or Monsieur le Maire ayant déjà reçu un pouvoir de Madame Jacqueline TARDIVEL, le pouvoir de Madame Nathalie FUSELLIER-PLAIS est irrecevable.

ORDRE DU JOUR

Monsieur Patrice NEAU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Commentaires sur la séance du 15 mai 2024 :

↳ **Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal :**

Concernant le point 5 Monsieur Florent POIRIER s'interrogeait sur le montant maximum des délégations du Maire qui avait été votées lors de la séance d'installation du Maire par le Conseil Municipal, l'autorisant ainsi à signer des devis. Monsieur le Maire précise qu'il avait été voté aucune limite de somme à partir du moment où le montant du/des devis est prévu au budget. A l'exception des appels d'offres bien évidemment.

↳ **Point 2 :**

DEL N°15-05/2024-02 - Tarif d'un repas au Restaurant Scolaire pour la rentrée 2024-2025

Il convient effectivement de lire « rentrée 2024-2025 » et non 2023-2024 - La correction ayant été faite avant l'affichage, la diffusion sur le site et à la presse. En revanche, les élus ont reçu le compte-rendu avec cette faute de frappe. Il s'agit donc bien de la rentrée 2024-2025.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point n°7 à l'ordre du jour de la séance.

↳ **7. Adhésion au projet du service Manager Centre-Ville proposé par l'agglomération de Saumur.**

Point n°7 accepté par l'ensemble du Conseil Municipal.

↳ **PRESENTATION DU PROJET DE SOPHIE NUNES DE MORAIS « ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS EN COLLABORATION AVEC LA MISSION LOCALE »**

Madame Sophie Nunes de Morais présente à l'ensemble du Conseil Municipal une collaboration avec Monsieur HIDALGO, conseiller en insertion professionnelle à la mission locale de Saumur.

Monsieur HIDALGO intervient tous les mercredis après-midi à Vernantes où il suit une soixantaine de jeunes sur le secteur renfermant : Vernantes - Vernail-le-Fourrier - Courléon. En raison du nombre important de jeunes à suivre, il privilégie des accompagnements actifs malheureusement décalés par manque de temps pour tous ces jeunes. Aussi, Sophie Nunes de Morais interviendrait en renfort du travail

de ce conseiller. Ainsi elle pourrait étayer l'action menée par la mission locale, par sa connaissance du secteur géographique et notamment ses connaissances des entreprises & artisans implantés dans le bassin de Vernantes - qui renferme des secteurs activités professionnelles divers et variés. Ainsi, il pourrait être proposé à ces jeunes des découvertes en entreprise de proximité dont la principale difficulté est le transport. Beaucoup de jeunes en milieu rural ne peuvent pas se déplacer tout simplement parce qu'ils n'ont pas de permis ni le BCR. Il y a certes un bus qui permet de pallier ces difficultés de déplacement. Or ces jeunes sont réticents à l'idée de devoir prendre seuls le car - par crainte liée à la méconnaissance de l'utilisation de ce moyen de transport.

Sophie Nunes de Morais a pris contact avec Agglo Bus pour organiser éventuellement un circuit avec eux afin de leur montrer l'utilisation de ce moyen de transport.

Outre la découverte en entreprise, Sophie Nunes de Morais pourrait également mener les actions suivantes : utilisation de l'outil informatique avec l'organisation d'après-midis d'information & d'application au Cyber Centre, utilisation des réseaux sociaux avec un intervenant extérieur, prévention sur le harcèlement avec également l'intervention d'une société extérieure spécialisée telle que BE HAPPY par exemple.

Le 18 juin une présentation de Sophie Nunes de Morais et rencontre avec les jeunes sera faite à la Maison des Associations en collaboration avec M. HIDALGO de la Mission Locale, afin d'évaluer les besoins et attentes réels des jeunes.

En termes de temps de travail dû à la mairie, les pointages ont été arrêtés en février. L'idée étant d'utiliser ces 2 heures par semaine dans la mise en place et la concrétisation d'actions pour les jeunes de la mission locale.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire cela représente : 36 heures auxquelles il faut retirer le temps de travail de l'agent passé sur la réflexion et la mise en place de cette collaboration. Sur une année scolaire complète : ce temps de travail de Sophie Nunes de Morais sera de 72 heures.

A noter que ces jeunes sont tous déscolarisés, c'est donc une opportunité pour eux d'avoir un accompagnement en vue d'intégrer ou d'appréhender le monde professionnel.

La mission de Sophie Nunes de Morais sera donc de redonner l'envie à ces adolescents de suivre une formation voire un stage professionnel afin qu'ils trouvent leur voie toujours en collaboration avec le conseiller en insertion professionnelle de la mission locale de Saumur.

Monsieur le Maire précise que si le Conseil Municipal est d'accord sur ce projet, il rencontrera M. HIDALGO avec Monsieur Christian PACORY et Sophie Nunes de Morais. Projet qui pourra être validé par une convention détaillée avec la mission locale afin d'arrêter précisément le nombre d'horaires allouées ainsi que les ordres de missions possibles.

Il sera intéressant de faire un point à l'issue des 36 heures effectuées.

L'ensemble du Conseil Municipal après exposé valide cette collaboration de Sophie Nunes de Morais avec la mission locale.

↳ INTERVENTION DE M. Grégory PIERRE - Elu de la Ville de Saumur et Vice-président en charge du Commerce, artisanat et tertiaire, pépinières d'entreprises et Président de la Commission d'appels d'offres, de M. Christophe LE LOUARN, Manager de centre-ville (ex-patron de supérette durant 15 ans) et de MME Sandrine MALLET, Manager centre-ville.

Le Manager de centre-ville est une personne qui est amenée à rencontrer un certain nombre d'intervenants, qui varient en fonction des communes (CCI, banques, agents immobiliers, associations des commerçants, commerçants, artisans, professions libérales, et autres).

Le Manager de centre-ville mobilise et accompagne les commerçants de centre-ville. Il est le référent de proximité. Il les aide dans leurs démarches administratives auprès de la commune et coordonne, il est en lien avec les services communaux (services : urbanisme et voirie), il se charge du suivi de leurs divers autorisations (démarches d'urbanisme, enseigne, terrasse, demande de débit de boisson etc.).

Il accompagne les porteurs de projets et suit les commerçants installés dans leurs projets de développement.

Il suit les sollicitations individuelles sur les questions du quotidien (propreté, voirie) ou leurs projets individuels.

Il informe et mobilise les commerçants autour de projets d'animation portés par la collectivité, sur les projets d'aménagement, sur le planning des travaux etc.

Il définit et valorise auprès des partenaires l'attente des commerçants en matière d'animation commerciale et de développement économique.

Il accompagne les commerçants dans l'évolution des modes de consommation : harmonisation des horaires d'ouverture, accompagnement dans la transition numérique.

Il effectue une veille juridique permanente en lien avec l'activité.

Il participe à la valorisation de l'image de la commune et des commerces.

Actuellement 6 communes bénéficient de cet accompagnement (Gennevilliers-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Allonnes, Vivy, Fontevraud).

Il s'agit donc de fournir à la commune un outil « clé en main » par le biais d'une collaboration avec un salarié de l'agglomération de Saumur. Etant entendu que l'agglomération porte le contrat du manager de centre-ville. Elle refacture simplement à la Commune le salaire et les charges sur la base de la quote-part du temps passé sur la commune une fois par an.

Une convention est établie entre la Commune et le Communauté d'Agglomération.

En ce qui concerne la commune de Vernantes l'idée étant de partir sur un concept d'une présence d'un manager de centre-ville d'une journée par mois ou deux demi-journées par mois, voire une journée et demie (jour et fréquence à définir dans le schéma) avec un coût annuel pour la commune de 3 900 euros.

L'avantage étant donc d'avoir un professionnel toute l'année sur le terrain afin de pouvoir redynamiser Vernantes.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

ENTREPRISE	VITROLAV
DESIGNATION	ENTRETIEN VITRERIE MAISON DES ASSOCIATIONS
PRIX HT	98.25 €
PRIX TTC	117.90 €

2 -

ENTREPRISE	VITROLAV
DESIGNATION	ENTRETIEN VITRERIE BIBLIOTHEQUE
PRIX HT	158.75 €
PRIX TTC	190.50 €

3 -

ENTREPRISE	VITROLAV
DESIGNATION	ENTRETIEN VITRERIE ECOLE ET RESTAURANT SCOLAIRE
PRIX HT	982.00 €
PRIX TTC	1 178.40 €

4 -

ENTREPRISE	VITROLAV
DESIGNATION	ENTRETIEN VITRERIE SALLE DES FETES
PRIX HT	467.35 €
PRIX TTC	481.92 €

5 -

ENTREPRISE	VITROLAV
DESIGNATION	ENTRETIEN VITRERIE MAIRIE
PRIX HT	197.80 €
PRIX TTC	237.36 €

6 -

ENTREPRISE	SEDI
DESIGNATION	COMMANDE DE DRAPEAUX
PRIX HT	575.60 €
PRIX TTC	690.72 €

7 -

ENTREPRISE	LUC DURAND
DESIGNATION	Route de Mouliherne création d'un cheminement piétonnier (chemin des écoliers)
PRIX HT	2 698.35 €
PRIX TTC	3 238.02 €

8 -

ENTREPRISE	R4S
DESIGNATION	Installation d'une pompe à chaleur - Bureau ADMR
PRIX HT	11 998.35 €
PRIX TTC	14 398.02 €

9 -

ENTREPRISE	R4S
DESIGNATION	Installation d'une pompe à chaleur - Ancienne Poste - Bureaux
PRIX HT	13 269.99 €
PRIX TTC	15 923.99 €

10 -

ENTREPRISE	SARL DEVAUD
DESIGNATION	Entretien de couverture (Eglise, Mairie, Ecole et Restaurant Scolaire, Logement Rue de l'Angleterre)
PRIX HT	2 560.00 €
PRIX TTC	3 072.00 €

11 -

ENTREPRISE	AGLO EAUX
DESIGNATION	Changement d'un regard et pose d'un compteur supplémentaire (ancienne poste)
PRIX HT	
PRIX TTC	792.00 €

12 -

ENTREPRISE	Nilfisk
DESIGNATION	Aspirateur pour restaurant scolaire
PRIX HT	492.55 €
PRIX TTC	591.06 €

Commentaires :

↳ Point 10 : Madame Sandra RIQUIN demande où est le siège de la SARL DEVAUD.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'une société située à Allonnes.

Monsieur Da Silva lui précise qu'il s'agit de la seule société qui était disponible pour effectuer ces travaux.

DEL N°05-06/2024-01 - Rétrocession voirie route de Mouliherne (19C)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec Saumur Habitat mettant en évidence la récupération de l'entretien de voirie une fois les travaux réalisés notamment pour l'allée Beausoleil.

Le géomètre est passé sur site récemment pour rétablir la largeur initialement prévue entre les logements et les bâtiments de M. NAU. Monsieur le Maire précise qu'il avait été prévu initialement 80 cm de large. Or M. NAU voulant que cet accès soit plus large il a été convenu 1.10 mètre. Bande de terrain située entre la parcelle AB 201 (M. NAU) et les parcelles AB 324 et AB 325 (Parcelles communales).

Etant précisé que la parcelle AB 212 appartient à la Mairie, et que les parcelles AB 324 et AB 325 par la nouvelle convention reviendront à la Mairie. Les superficies de ces deux parcelles sont dès lors modifiées suite au passage du géomètre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession de voirie.

Monsieur le Maire précisant également qu'il faut trouver une solution pour faire nettoyer l'herbe et les ronces jouxtant les terrains de Saumur Habitat.

DEL N°05-06/2024-02 - Convention AMAP D'ARCHI pour occupation des arcades de la Mairie Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de l'association AMAP'D'ARCHI demandant l'autorisation de disposer de l'espace des arcades de la Mairie Eglise de Vernantes pour effectuer leurs distributions hebdomadaires le vendredi de 18 heures à 19h30. Permettant ainsi aux adhérents de venir chercher leur panier durant ce créneau horaire. En 2015 un droit de place de 2 euros leur avait été facturé. Puis par la suite offerte. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il est pour ou contre la facturation d'un droit de place pour cette association.

L'AMAP D'ARCHI est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne, qui se charge de faire le lien entre ses adhérents et les producteurs. La cotisation annuelle est de 12 euros pour l'année. Elle renferme 35 adhérents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition gratuitement les arcades de la Mairie-Eglise à l'association AMAP D'ARCHI le vendredi de 18 heures à 19h30 avec une attention particulière à laisser le site propre et nettoyé après distribution.

DEL N°05-06/2024-03 - Adressage bâtiment ancienne poste (existant : 7 et 7 bis - A créer : 7 ter)

Monsieur le Maire explique qu'avec la nouvelle configuration de la poste et la mise en place de compteurs individuels d'eau et électricité, il convient de créer un numéro complémentaire sur ce site. Il est rappelé que l'ancienne poste est divisée en 3 espaces : un logement au premier étage et deux locaux distincts au rez-de-chaussée.

Monsieur le Maire propose donc la numérotation suivante :

- ADMR : Numéro 7
- Logement : Numéro 7 bis
- MAM : Numéro 7 Ter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette numérotation telle que présentée par Monsieur le Maire ci-dessus.

DEL N°05-06/2024-04 - Amicale des Sapeurs-Pompiers : demande de subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Est-Anjou sollicitant une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Challenge de boules de fort des Sapeurs-Pompiers du Saumurois. Sachant que la finale se déroulera à Vernantes au Bois de Boulogne.

Monsieur le Maire précise que le SIEA verse une subvention annuelle à cette association de 763 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de voir avec l'association afin d'obtenir plus de renseignements concrets par rapport à l'organisation de cette manifestation et notamment par rapport aux sommes engagées afin de pouvoir délibérer d'un montant de subvention accordée ou non lors du prochain conseil municipal.

DEL N°05-06/2024-05 - Création d'un poste d'agent administratif pour la nomination d'un stagiaire

Le contrat de l'agent d'accueil actuellement en place a été reconduit de 6 mois. Ce contrat s'achève le 30 juin 2024. Monsieur le Maire expose avoir reçu cet agent afin de faire un point. Il en ressort que cet agent se sent épanoui à ce poste. Aussi Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal la stagiairisation de cet agent à partir du 1^{er} juillet 2024.

En revanche, il y a nécessité de créer un poste « emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet pour des missions d'accueil, gestion des mails, location de salle des fêtes et autres tâches administratives ». Etant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à la majorité - dont deux abstentions - de procéder au recrutement de cet agent par stagiairisation.

DEL N°05-06/2024-06 - Société retenue à la suite de la réunion de la commission appel d'offres « routes & chemins »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « routes et chemins » s'est réunie afin d'établir la liste des routes et chemins ayant besoin de réfection voire d'entretien. Des devis ont été réalisés et présentés à la commission appels d'offres.

Ainsi l'entreprise COLAS a été retenue pour :

1. **En investissement un choix de 4 routes :**
Route des Tourtereaux (enrobés à froid)
Rue Eugène Livet (mise à niveau d'accotements)
Route de la Godinerie (bicouche)
Chemin de Bel Air
Soit un total : 88 824.00 € HT
2. **En fonctionnement un choix de 2 routes :**
Route de la Plaine (enrobés à froid)
Route du moulin neuf
Soit un total : 18 318.20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de l'Entreprise Colas pour la réalisation de ces travaux de voirie et chemin.

DEL N° -05-06/2024-07 - Convention Adhésion Manager Centre-Ville

Après la présentation faite par Grégory Pierre et Christophe LE LOUARN en début de séance, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service Manager de centre-ville proposé par la Communauté d'agglomération de Saumur à raison d'une journée par mois pour un coût annuel pour la commune de Vernantes de 3 900 euros.

L'idée étant peut-être de proposer dans le schéma plus de fréquences en début d'adhésion pour une présence terrain accrue et de la moduler une fois une mise en place bien amorcée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité - dont une voie contre - la signature d'une adhésion au service Manager de Centre-Ville de l'Agglomération de Saumur.

Informations :

■ Inaugurations :

↳ Le 08/06/2024 à 11 heures « Les petites maisons des Frères Champneuf »

↳ Le 15/06/2024 à 11 heures « Le City Stade »

■ Permanences électorales :

- **Grille de présences à la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024**

↳ Etant précisé que le scrutin sera ouvert de **8h00 à 18h00** (à l'exception de la ville d'Angers où il sera ouvert de 8h00 à 19h00)

HORAIRES	
<u>8H00 - 10H00</u>	Robert Plu Jacky Pasquier Aurélie Poirier
<u>10h00 - 12h00</u>	Manuel DA SILVA Patrice NEAU Thierry GROSBOIS
<u>12H00-14H00</u>	Thierry PAPOT Florent POIRIER Floriane DUPUY REDCENT
<u>14H00-1600</u>	Béatrice CANONNE Nathalie FUSELLIER Elodie MARCHAND
<u>16H00-18H00</u>	Etienne MOREAU Jacqueline TARDIVEL Elodie MARCHAND

Madame Elodie MARCHAND remplacera Monsieur Christian PACORY qui ne pourra pas être présent le 09 juin 2024 pour raisons professionnelles.

■ **Méchoui des sapeurs pompier** : 30 juin 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal que si l'un d'entre eux souhaite représenter la commune à ce méchoui - Réponse souhaitée avant le 18/06/2024.

■ Restaurant scolaire :

Monsieur Christian PACORY informe le Conseil Municipal de deux démissions d'agents techniques au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire recevra prochainement ces deux agents.

■ Ecole :

Aurélië POIRIER fait savoir que des devis ont été signés pour le réassort de tables, chaises et vélos pour l'école publique.

■ Création d'une commission inondations :

Monsieur Manuel DA SILVA informe que la commission inondations s'est réunie récemment - il apparaît 4 sites à risques sur Vernantes.

L'agglomération de Saumur lui a fourni un document pour élaborer les priorités.

Une demande d'études « inondations par ruissèlement » va être demandée à l'agglomération avec son coût afin de pouvoir délibérer sur les priorités de travaux à réaliser lors d'un Conseil Municipal.

■ Entretien de l'Eglise et de la Mairie- Eglise :

Suite à l'intervention de la Société DEVAUD, Monsieur Manuel DA SILVA informe qu'il a été nécessaire de retirer des morceaux de pierre considérés comme dangereux. De plus, une intervention sera nécessaire pour exterminer de nouveaux les pigeons (400 qui ont déjà été exterminés - or une 100aine subsiste) -

Monsieur DA SILVA a fait appel à une société spécialisée, il est en attente d'un devis détaillé.

■ Demande d'admission en soins psychiatriques :

Monsieur le Maire expose le cas critique d'un administré actuellement sous curatelle, et porteur de handicap. Il vit actuellement dans un logement inadapté à son handicap et de surcroit insalubre. De plus son manque de discernement est dangereux pour lui et autrui. Il a été hospitalisé à plusieurs reprises. Hospitalisations de courtes durées, puisqu'à chaque fois cette personne refuse toute hospitalisation, et manifeste des troubles comportementaux conduisant le personnel hospitalier à le laisser sortir. A la suite de ces hospitalisations et sorties successives, Monsieur le Maire a procédé par arrêté à l'admission en soins psychiatriques à titre provisoire. Or cet individu est sorti depuis du « CESAME » jugeant qu'il était apte à regagner son domicile. Monsieur le Maire, la Première adjointe et le Second Adjoint ont saisi toutes les instances afin qu'une solution soit trouvée. Pour le moment le dossier est en cours d'instruction auprès de la curatelle qui doit venir prochainement à Vernantes.

■ Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu **le MERCREDI 03 JUILLET 2024 A 20 h30**

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 0H05.

Le secrétaire de séance,

Patrice NEAU



Le Maire,

Thierry PAPOT

